



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 17 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALERTE CANICULE PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE

Météo-France vient de placer le département de la Haute-Marne en vigilance ORANGE canicule en raison des températures élevées attendues à partir de demain, pouvant atteindre 36 à 40° et ne pas descendre en dessous de 20°C la nuit suivante.

En conséquence, Anne CORNET, préfète de la Haute-Marne, a décidé de déclencher **le niveau 3 « alerte canicule »** du plan départemental canicule. Les services opérationnels de l'État et les maires du département ont été alertés de cette activation.

Ce plan permet de mettre en place des actions de prévention et de gestion par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène pour assurer la meilleure prise en charge des personnes fragiles (nourrissons, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes) notamment dans les hôpitaux publics et privés, les maisons de retraite, les centres aérés ou toute autre institution. Les communes sont alors invitées à contacter les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables dans le cadre de la veille sanitaire.

La préfète recommande la plus grande vigilance et rappelle quelques conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez votre médecin ou le 15 (SAMU) ou le 18 (Pompiers).
- Appelez votre mairie si vous avez besoin d'aide.
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Buvez 1,5 l d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 21h).
- Limitez vos activités physiques.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaueur>

Par arrêtés préfectoraux de ce jour, Madame la préfète a interdit du samedi 18 juin 2022 à 12h00 jusqu'à la levée par Météo-France de l'épisode de vigilance orange « canicule » :

- la tenue de toute manifestation sportive en extérieur ou dans des établissements non climatisés recevant du public ;
- l'usage et le tir des feux d'artifices de catégorie F1 à F4 (ou C1 à C4), qui n'ont pas l'objet d'une procédure de déclaration préalable en préfecture, le lâcher de lanternes volantes (dites aussi lanternes célestes, chinoises et thaïlandaises) est interdit sur le département de la Haute-Marne ;
- de fumer, de porter ou d'allumer du feu, d'utiliser des barbecues ou de faire des feux festifs ou de camp à moins de 200 mètres des espaces naturels combustibles.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE / 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55

